



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

MN 12-2023

Rivières «ADOUR et NIVE»

Commune de Bayonne

En raison de la démonstration de sauts en parachutes dans le cadre des Fêtes de Bayonne, au confluent de l'Adour et de la Nive, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés, conformément à l'arrêté préfectoral du **12 JUIN 2023**, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayants droits par autorisation municipale, seront interdits :

le samedi 29 juillet 2023 de 10 h 30 à 12 h 30

dans une zone comprise entre le pont Grenet en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont.

Anglet, le **12 JUIN 2023**

LE PRÉFET
Pour le Préfet et par subdélégation

L'administrateur principal des affaires maritimes
Philippe PAQUIN
Chef du service administration de la mer